



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le 30 aout, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Nombre de votants : 18**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24/08/2021**

**PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - ROLLION F. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - HALL S. - PELLETIER I. - BOIZEAU-QUEVRE N. - SOUESME F. - COURTES U. - PINÇON M. - GASNIER G.**

**ABSENTS : M. QUELIN M.**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Gaëlle GASNIER a été élue secrétaire de séance.

---

### *I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 05 JUILLET 2021*

---

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

---

### *II. - TRAVAUX 2021 : POLE BUS*

---

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil municipal en date du 05 juillet dernier, à savoir l'autorisation d'engager la procédure de passation de marché pour les travaux de requalification de l'Entrée Nord et la délégation de signature du marché de travaux. Suite à des modifications apportées lors de la phase PRO entraînant un surcoût sur l'estimatif prévisionnel, il est proposé de redébattre sur ce dossier après présentation détaillé du DCE ;

Le calendrier prévisionnel suivant est rappelé

- Début septembre appel d'offres
- Début octobre : choix des entreprises pour une signature des marchés au 15 octobre 2021
- Fin octobre : dépôt du dossier de financement Intercommunal ( Fonds de concours)
- Mi-janvier 2022 : début des travaux

Le montant de ces travaux est estimé à 770 450 € HT ( études comprises)

Il est proposé à l'assemblée de valider le DCE, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation, et à signer le marché à venir, dans la limite des crédits votés, ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de cette présente délégation de pouvoir.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**III. - TRAVAUX AEP 2021**  
**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

---

Monsieur le Maire rappelle le dossier le dossier prévisionnel des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable précédemment validé, décomposé ainsi :

- Travaux Rue de Tholey ( fin 2021) pour un montant estimé à 131 050 € HT
- Travaux rue Orléanaise ( début 2022) pour un montant estimé à 277 420 € HT.

Ce projet nécessite un appel d'offres adapté conformément à la réglementation en vigueur et Monsieur le Maire présente à l'assemblée le DCE correspondant.

L'Assemblée est invitée à approuver ces documents et à autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises des travaux de réhabilitation du réseau d'Eau potable présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante en procédure adaptée et à signer tous document afférent à ce dossier.

---

**III. - BUDGET EAU**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

---

Des modifications sur le Budget prévisionnel du service de l'Eau doivent être envisagées afin d'y inscrire des crédits supplémentaires sur les postes suivants :

- Frais d'études pour les travaux de rénovation du réseau ( dépenses de maitrise d'œuvre avant travaux)
- Subvention octroyée par l'Etat au titre de la DETR
- Annulation de titre sur exercices antérieurs ( remboursement redevance pollution )

<b>Crédits à réduire</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	011	6063	Fouritures de petit équipement	- 1 000 €
<b>Total</b>					- 1 000 €

<b>Crédits à ouvrir</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 000 €
Dépenses	Invest	20	203	Frais d'études	+ 6 000 €
Recettes	Invest	13	131	Subvention d'équipement	+ 6 000 €
<b>Total</b>					+ 13 000 €

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

#### *IV. - RPQS EAU ANNEE 2020*

---

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020, annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

---

#### *V. - TABLEAU DES EFFECTIFS MISE A JOUR*

---

Suite au mouvement des agents de la Commune, en accord avec la commission du personnel, Monsieur le Maire propose :

- Le recrutement en interne du responsable des Services techniques
- La modification du poste d'Agent technique à 20 /35eme (+ 4h hebdo)

Les modifications suivantes au tableau des effectifs sont proposées :

Catégorie	Grade	Durée hebdo du poste*	Fonction	Postes pourvus **		Postes non pourvus	
				Statut de l'agent	Sexe	Depuis quelle date	Motifs
<b>Service Général</b>							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Directrice des Services	T	F		
<b>Service Administratif</b>							
B	Rédacteur ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil qualifié	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TC	Agent d'accueil	T	F		
C	Adjoint adm ppal 2è cl	TNC 32/35è	Agent comptable	T	F		
C	Adjoint adm	TC	Agent comptable			19/01/2015	disponibilité
C	Adjoint adm	TNC 17,30/35è	Agent d'accueil APC	T	F		
<b>Service Scolaire et Périscolaire</b>							
C	ATSEM ppal 1re cl	TC	ATSEM	T	F		
C	ATSEM ppal 1re cl	TNC 29/35è	ATSEM	T	F		
C	Adjoint tech ppal 2è cl	TNC 32/35è	Aide ATSEM et service périscolaire	T	F		
C	Animateur Territorial 2è cl	TNC 18,30/35è	Directeur Service Périscolaire	C	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TNC 30.45/35è	Responsable cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 31.30/35è	Aide cantine	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 33/35è	Agent d'entretien	T	F		
C	Adjoint tech	TNC 12.15/35è	Agent d'entretien des écoles			01/09/2021	En attente de recrutement
<b>Service Technique</b>							
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Responsable service technique	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech ppal 1re cl	TC	Agent polyvalent services Espaces verts			16/08/2021	En attente de recrutement
C	Adjoint tech Ppal 2eme cl	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TC	Agent polyvalent	T	M		
C	Adjoint tech	TNC 24/35è	Agent d'entretien	T	M		

\*Temps exprimé en heures

\*\* Aucun temps partiel

---

## VI.- VENTE DE PARCELLES AU SDIS 45

---

Dans l'optique de la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours à Saint-Benoît-sur-Loire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession à l'amiable au SDIS du Loiret du terrain nécessaire au projet, à savoir les parcelles ZL 354, 355, 356, 359, 360, 362, 363 et 366 pour une emprise totale de 2 752 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle l'impact local que revêt la mise en valeur de ce service public, et propose la cession des parcelles retenues à l'euro symbolique, non recouvrable.

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations préalables de cession ;
- **APPROUVE** la cession des parcelles ZL 354, 355, 356, 359, 360, 362, 363 et 366 au SDIS du Loiret à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'acte administratif de cession ainsi que tout document inhérent à ce dossier.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 30 aout 2021

Le Maire  
**Gilles BURGEVIN**

